

Montreuil, le 15 mars 2024

Réf. : 2024.03.047 PRE

COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT DE LA CCAS

Liquidation de Touristra, un nouvel avenir se construit

Touristra, partenaire historique des Activités Sociales de l'énergie, acteur majeur du Tourisme Social et membre de l'association Parcours, a cessé son activité par décision du Tribunal de commerce du 12 mars 2024.

Les 15 villages vacances précédemment exploités par Touristra sont repris par 4 acteurs du Tourisme social (Artès, Léo Lagrange, CEVEO et Miléade), dont 3 sont membres de l'association Parcours présidée par la CCAS.

Ces 4 acteurs se sont unis pour faire une offre globale de reprise solide, ce qui a conduit le Tribunal à leur confier l'exploitation des villages ex-Touristra. Cette décision est une victoire pour le Tourisme Social et pour le droit aux vacances pour tous.

Les villages vacances ont été répartis comme suit :

Les Villages Vacances repris par Artès :

- Le Chablais (Morzine)
- Le Conquérant (Dives-sur-Mer)
- Village Océanique (Le Bois Plage-en-Ré)
- Le Lac Marin (Soustons)
- La Forêt des Landes (Tarnos)

Les Villages Vacances repris par Cévéo :

- Le Château de Tréambert (Mesquer)
- La Manne (Bormes les Mimosas)

Les Villages Vacances repris par Leo Lagrange :

- Risoul
- Ramatuelle

Les Villages Vacances repris par Miléade :

- La Forêt des Tines (Chamonix)
- Les Ramayes (7 Laux)
- La Nouvelle Prade Haute (Mont Doré)
- La Grande Baie (La Palmyre / les Mathes)
- Lo Solehau (Balaruc les Bains)
- Domaine d'Agecroft (Mandelieu la Napoule)

Ces changements d'opérateurs n'auront aucun impact sur les réservations que vous avez effectuées sur les villages vacances via la CCAS. Vous pourrez continuer à vous rendre sur ces sites, en y retrouvant l'ADN des vacances avec les Activités Sociales.

Deux villages vacances situés en Corse (Calvi La Balagne et Taglio Village des Isles) n'ont pas encore vu leur avenir statué : le tribunal n'a pas encore rendu sa décision, mais nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Enfin, la liquidation de Touristra a malheureusement entraîné l'arrêt de l'offre en **Club 3000** ainsi que l'annulation d'un circuit au Sri Lanka pour 20 bénéficiaires. Nous travaillons actuellement à la construction d'une offre alternative.

Vous le comprendrez, nous mettons tout en œuvre pour vous permettre de partir en vacances, de profiter de ce droit légitime et surtout de le faire dans le cadre d'un tourisme de qualité accessible à toutes et tous, qui respecte l'environnement, les territoires et ses habitants.

Claude POMMÉRY

Président de la CCAS